

COMMUNE de JANVILLE-EN-BEAUCE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 28 JUIN 2024

COMPTE RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 28 juin 2024 à 20 h 30, sous la présidence de M. Stéphane MAGUET, maire.

Étaient absents : Mmes et MM. Christian NAOUR (pouvoir à Stéphane MAGUET), François MALON, Brigitte POLISANO (pouvoir à Isabelle CHENU), Patricia JEANSON, Hervé LETHROSNE, Brigitte FLEUREAU (pouvoir à Séverine BLANCHARD), Laëtitia LESAGE, Caroline LESAGE, Inès NICOULLAUD-REIBELL (pouvoir à Sébastien DAVID), Sabine BELLANGER.

Secrétaire de séance : Mme Séverine BLANCHARD.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Finances - Subventions exceptionnelles,
- Prix Nabor et Jules Viollette.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 15 AVRIL 2024 ET 17 MAI 2024

Les comptes rendus des réunions des 15 avril 2024 et 17 mai 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Arrivée de Jean-Marie DUPIN à 20 h 40.

FINANCES

Budget principal – Budget primitif 2024

Vu la présentation du budget primitif 2024 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 247 678 €	2 247 678 €
Investissement	3 062 276,10 €	3 062 276,10 €

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget principal et vote les crédits au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Vue d'ensemble du budget primitif du budget principal de Janville-en-Beauce annexée à la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-04-03 du 15 avril 2024.

Budget principal – Décisions modificatives relatives aux travaux connexes

Une modification des comptes est nécessaire en dépenses mais également en recettes pour la réalisation des opérations d'investissement sous mandats des travaux connexes d'une opération d'aménagement foncier sur les communes de Janville-en-Beauce, Poinville et Toury.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ décide de prendre les décisions modificatives suivantes :

DÉPENSES		RECETTES	
458101(R)	- 417 118 €	458201 (R)	- 603 914 €
(opérations sous mandats - dépenses)		(opérations sous mandats - recettes)	
231 (R)	+ 417 118 €	1323 (R)	+ 603 914 €
(immobilisations corporelles en cours)		(subventions d'investissement - Département)	

Commune déléguée de Janville – Espace « Thierry la Fronde » - Création d'un parking – Validation des travaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis suivants pour la création d'un parking à l'Espace « Thierry la Fronde » :

EXEAU TP 45460 BOUZY LA FORET 47 999,00 € HT/57 598,80 € TTC

POLVÉ 28500 FERMAINCOURT 39 208,00 € HT/47 049,60 € TTC

STPA 45560 SAINT DENIS EN VAL 45 917,20 € HT/55 100,64 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la société STPA est la seule à proposer un remblaiement supplémentaire en gravillon.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de création d'un parking à l'Espace « Thierry la Fronde » à l'entreprise STPA pour 45 917,20 € HT, soit 55 100,64 € TTC.

Commune déléguée de Janville – Stade Gaston Jeannot – Eclairage terrain de football – Validation des travaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis suivants pour le remplacement des mâts et des projecteurs du stade Gaston Jeannot :

ERS MAINES 28140 ORGERES EN BEAUCE 34 200 € HT/41 040 € TTC
INEO 45000 ORLEANS 29 255 € HT/35 106 € TTC

Monsieur le Maire précise que la proposition de la société ERS MAINE comprend le remplacement de 4 mâts alors que celle de la société INEO 1 mât.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux d'éclairage du terrain de football au stade Gaston Jeannot à l'entreprise ERS MAINE pour 34 200 € HT, soit 41 040 € TTC.

Commune déléguée Le Puiset – Rénovation de la salle des fêtes – Validation des travaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis suivants pour la rénovation de la salle des fêtes du Puiset :

BLP Energie 4 113,01 € HT / 4 935,61 € TTC
Carrelage LEDOUX 11 225,00 € HT / 13 470,00 € TTC
ISOLUX 9 908,49 € HT / 11 890,19 € TTC
LA PASSION DES COULEURS 7 265 ,50 € HT / 8 718,60 € TTC
SANITHERM (VMC) 8 540,81 € HT / 10 248,97 € TTC
SANITHERM (WC) 748,88 € HT / 898,66 € TTC
DRU 667,00 € HT / 800,40 € TTC
CROSNIER 2500 € HT / 3 000 € TTC

TOTAL = 44 968,69 € HT / 53 962,43 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de rénovation de la salle des fêtes du Puiset aux entreprises listées ci-dessus pour un montant total de 44 968,69 € HT, soit 53 962,43 € TTC.

Les travaux débuteront le 17 septembre prochain.

Régie de recettes « 80 ans de la Libération de Janville » - Tarif à compter du 1^{er} août 2024

En raison de la mise en place de la fête « 80 ans de la libération de Janville » qui aura lieu le 18 août 2024,

Monsieur le Maire explique qu'il faut créer une régie de recettes pour l'encaissement du prix des repas et nommer un régisseur titulaire et un mandataire suppléant par arrêtés mais également délibérer au sujet des tarifs à appliquer lors de cette fête.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'appliquer le tarif suivant relatif à la régie de recettes « 80 ans de la libération de Janville - Repas » de 15 €.
- dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} août 2024.

Madame Yvette LIONNET-BADINIER sera désignée comme régisseur titulaire et Monsieur Jean-Michel GOUACHE comme mandataire suppléant. Un arrêté sera rédigé dans ce sens.

Subventions exceptionnelles

Afin de remercier trois associations présentes lors de la journée « Olympiade » du 23 juin 2024, et n'ayant pas obtenu de subventions annuelles,

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 500 € aux associations suivantes :

Gymnastique volontaire,
Gym artistique,
Gym Dynamique Loisir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la somme de 500 € soit versée aux associations Gymnastique volontaire, Gym artistique et Gym Dynamique Loisir.

CRÉATION D'UN BÂTIMENT POUR LE TRI POSTAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet relatif à la création d'un bâtiment pour le tri postal situé à la zone du Bois du Loup à Janville.

Il propose de lancer la procédure de consultation d'entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- . à engager la procédure de consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ;
- . et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La livraison des locaux doit être réalisée au plus tard le 15 octobre 2025.

CRÉATION D'UNE VOIE VERTE VÉGÉTALISÉE RELIANT LES COMMUNES DE TOURY ET DE JANVILLE-EN-BEAUCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet relatif à la création d'une voie verte végétalisée reliant les communes de Toury et de Janville-en-Beauce.

Il propose de lancer la procédure de consultation d'entreprises.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 voix contre, 2 abstentions, 15 voix pour), autorise Monsieur le Maire :

- . à engager la procédure de consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ;
- . et à signer toutes les pièces s'y rapportant

PERSONNEL COMMUNAL

Mise en œuvre du dispositif du signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place le dispositif du signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention pour une durée de trois ans.

L'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir portera exclusivement sur les missions suivantes :

- Recueillir les signalements (étude de recevabilité de la saisine, identification des parties et caractérisation des signalements)
- Orienter l'agent vers l'autorité compétente (transmission du signalement, recommandations à mettre en œuvre en fonction des signalements et suivi du traitement...).
-

En parallèle, la collectivité s'engage à :

- Mettre en place, préalablement à la signature de la présente convention, les procédures de gestion de chacune des situations (mise en œuvre des mesures conservatoire, réalisation d'une enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle...), tant pour la victime déclarée que l'auteur mis en cause
- Désigner un référent et un référent-adjoint comme interlocuteur pour le suivi des alertes
- Informer la commission par écrit des suites données aux signalements transmis.

La collectivité participera aux frais d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir en s'acquittant d'un forfait d'adhésion annuel fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG28, soit 180 €, tarif de 2023.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de lancer la procédure pour la mise en œuvre du dispositif du signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

LOTISSEMENT MAIL DU JEU DE PAUME – ACQUISITION ESPACES PUBLICS

Dans le cadre de la création du lotissement « Mail du Jeu de Paume », la SAEDEL – 1 rue d'Aquitaine 28110 LUCÉ, lotisseur, a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des espaces publics.

Monsieur le Maire présente les parcelles concernées sur un plan. Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

AC 843	474 m ²
AC 990	528 m ²
AC 1012	112 m ²

AC 1028	2131 m ²
AC 978	1381 m ²
AC 1008	714 m ²
AC 1015	6 m ²
ZP 44	3205m ² .

Cette vente est consentie à l'euro symbolique et sera régularisée par acte notarié.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AC 843, AC 990, AC 1012, AC 1028, AC 978, AC 1008, AC 1015 et ZP 44 citées précédemment,
- d'approuver leur intégration au domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE JANVILLE-EN-BEAUCE, POINVILLE ET TOURY – MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DES COMMUNES ET MODIFICATION DES VOIRIES COMMUNALES

La commission départementale d'aménagement foncier propose à la commune de Janville-en-Beauce les modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications de limites territoriales.

Après présentation des plans indiquant ces modifications par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces modifications concernant les voiries communales et les limites territoriales.

PRIX NABOR ET JULES VIOLLETTE – ANNÉE 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à la l'unanimité :

- attribue le Prix Nabor et Jules Viollette pour 2024 à :

➤ Madame Annick AMIET

Domiciliée 11 rue du Moulin à Vent Janville 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE.

INFORMATIONS / DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements pour les subventions allouées des associations suivantes :

Tennis Club Tourysien,

Club « Loisirs des Aînés »,

Association du Twirling Club de Janville-en-Beauce,

Association « Sauvegarde de la Chapelle et du Patrimoine Local »,

Comité des Fêtes de Janville.



Le Maire,
Stéphane MAGUET